

2 octobre 2000

00.347

Question Alain Bringolf**Il y a tourbières et tourbières**

Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont dernièrement invité les représentants de tous les partis représentés au Grand Conseil à une séance d'information. Elles ont exprimé aux personnes présentes leur déception sur la lenteur avec laquelle le Département de la gestion du territoire traite certains dossiers. Il a été question de la construction de pistes dans certaines zones sensibles des forêts, des travaux sont exécutés alors que des discussions se déroulent au sein de la commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage pour trouver des compromis acceptables. Certes, cette commission ne se réunit qu'une fois l'an, mais ce n'est pas la faute des représentants des associations! Face à une telle attitude, les associations se voient contraintes de faire opposition ou de déposer des recours auprès des autorités fédérales ou des tribunaux. Sur six oppositions, une a été retirée, une refusée et quatre acceptées par le Tribunal fédéral.

En ce qui concerne les tourbières, malgré un recours gagné par les associations pour imposer des zones-tampons, celles-ci ne sont toujours pas appliquées.

C'est donc avec plaisir que nous avons lu dans la presse que le chef du département avait inauguré la seconde partie du sentier des tourbières aux Ponts-de-Martel. Preuve en est de l'intérêt de ces zones et dont la presse nous dit qu'il s'agit du plus grand marais de Suisse après celui de Rothenthurm. Le président de la fondation tourbière des Ponts a souligné *"la valeur touristique du patrimoine de la région. Ce que nous aimons bien, nous voulons le partager. Notre vœu est de faire découvrir les particularités d'un paysage que l'habitude nous avait fait oublier."*

Nous demandons au Conseil d'Etat de nous informer sur les raisons de ces dysfonctionnements et de nous dire s'il entend remettre un peu d'ordre dans ces différents dossiers.